

INTRODUCTION

Les installations sont propriétés du club. Elles seront traitées avec soin. Les dégâts éventuels iront à la charge de la ou des personnes ayant causé ceux-ci. Une tenue convenable est de rigueur et uniquement des souliers de tennis (éventuellement basket) sont autorisés pour pénétrer sur les courts.

DEFINITIONS

Membre passif : Personne s'étant acquittée de la cotisation annuelle de soutien (carte Supporter) et ayant été abonné.

Abonné : Personne s'étant acquittée de l'abonnement annuel.

Junior : Abonné de moins de 20 ans au début de l'année en cours.

Supporter : Personne, société ou entreprise s'étant acquittée de la cotisation annuelle de soutien (carte Supporter).

Sponsor : Société ou entreprise s'étant acquittée du montant annuel du contrat la liant au club.

Abonnement annuel : Abonnement donnant droit à un nombre illimité de réservations durant l'année.

TARIFS

Abonnement annuel	Fr 100.-	Junior
Abonnement annuel	Fr 150.-	Adulte
Prix de l'heure	Fr 25.-	Court
Prix de l'heure abonné)	Fr 12.50	Demi-court (si le partenaire est un
Caution pour clé des courts	Fr 50.-	Abonné
Cotisation annuelle (carte Supporter)	Fr 40.- (minimum)	Membre passif / Supporter
Cotisation annuelle couple	Fr 60.- (minimum)	Membres passifs / Supporters

UTILISATION

Ouverture des courts : 07h00

Fermeture : 23h00

Une période de réservation est fixée à 60 minutes. Un court devient disponible si, 15 minutes après l'heure prévue, les joueurs ne sont pas présents. Durant les heures de pointe, les parties de double sont recommandées. Si les courts ne sont pas praticables, une affiche "FERME" sera placée sur les portes d'entrée et un message d'avertissement sera affiché sur le site de réservation en ligne. En cas d'abus, des sanctions pourront être prises (Amendes Fr 50.- / Retrait d'abonnement)

RESERVATION

Les réservations se font en ligne sur le programme se situant sur notre site "www.tcorsieres.ch" ou via l'application "Plugin.ch". Il est également possible de réserver une heure éparse à l'Hôtel de l'Union (Joseph Fauland).

RESTRICTION - PRIORITE

Le programme de réservation en ligne restreint le nombre de réservations en cours pour tous les abonnés à 2 heures. Les parents d'abonnés juniors ayant moins de 16 ans (au début de l'année en cours) peuvent jouer gratuitement avec eux (réservation le jour même et choisir "Parent Ecolier" comme partenaire). L'abonnement annuel ne donne droit qu'à un demi-court. Pour chaque heure et par court, 2 joueurs doivent avoir payé leur heure de jeu, soit par un abonnement annuel soit par le paiement de la location à l'heure. Ce règlement interne a été accepté lors de l'assemblée générale du 3 mars 2022. Il est en application dès ce jour. Il peut être modifié en tout temps. Les modifications d'ordre pratique sont de la compétence du comité.